

## MESURES SALARIALES 2026 À GRDF: POUR L'HEURE, LA DIRECTION JOUE PETIT BRAS

La première séance de négociation sur les mesures salariales 2026 à GRDF s'est déroulée ce jour. Deux autres séances sont déjà programmées les 4 et 15 décembre.

## 170 millions d'euros = 1 NR pour tous financé pendant 15 ans

C'est aussi la somme que GRDF va économiser sur le dos des salariés après l'écrasement de l'intéressement et de l'abondement cette année et pour les trois prochaines années à minima.

Pour la CGT, cet argent doit revenir au personnel et pas sous la forme d'une pseudo Prime de Partage de la Valeur de 300 € pour solde de tout compte.

La CGT assume de ne pas avoir signé l'accord au regard des 43 millions économisés par la Direction. Si cette dernière tient tant à la verser au personnel, elle peut en passer par une Décision Unilatérale de l'Employeur plutôt que demander aux managers en région de rejeter la faute sur la seule CGT.



## La CGT revendique dans cette négociation :

- 2,3 % de la somme des rémunérations principales sous forme d'avancements et reclassements, soit environ 10.300 NR
- 1 NR pour tous au titre des 170 millions d'euros d'économie, du non-versement de l'Intéressement pendant 4 ans et du rattrapage de la perte de pouvoir d'achat.

## Proposition de la Direction :

- 1,5 % de la somme des rémunérations principales soit environ 6.700 NR répartis comme suit :
  - o 3.000 NR pour les avancements et reclassements,
  - o 3.700 NR pour les promotions et la mobilité.

Les remontées de dividendes pour les trois prochaines années vont atteindre en moyenne le milliard d'euros chaque année.



L'argent est là. GRDF doit reconnaître l'engagement de ses salariés.

L'augmentation des salaires n'est pas un acte philanthropique. C'est un véritable investissement pour l'entreprise et un juste retour des choses pour les agents qui créent la richesse de l'entreprise.

Vous voulez faire baisser les factures d'éléctricité et de gaz de 14% ? Signez la pétition pour une TVA à 5,5% sur le site du Sénat.

